

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
15

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 septembre 2022
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-neuf septembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (18) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Michèle DURINGER, Marie-Pierre BOUGENOT, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Bruno TRANCHANT.

Excusés (15) :

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme ADAM)
Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
M. Patrick BOUTHERIN
M. Alain DREYFUS
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. KIMMICH)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM
Mme Véronique FLESCHE
M. Alexandre DURRWELL
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 4 de l'ordre du jour

Majoration des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des conseillers Municipaux Délégués

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-22 et L.2123-24-1 III

Considérant que les communes sièges du bureau centralisateur du canton bénéficient d'une majoration de 15% des indemnités de fonction servies au Maire, aux Adjointes au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que la ville de Rixheim est siège du bureau centralisateur du canton depuis le 1^{er} janvier 2015 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Avec 21 voix pour et 2 voix contre décide :

- d'appliquer, à compter du 1^{er} octobre 2022, la majoration légale de 15% sur les montants votés pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation, donnant les montants suivants :

Nom	Fonction	% de l'indice terminal de la fonction publique	Montant de base	Montant majoré de 15%
Rachel BAECHTEL	MAIRE	62.85%	2 530.03 €	2 909.53 €
Catherine MATHIEU-BECHT	1 ^{er} ADJOINT	21.80%	877.56 €	1 009.19 €
Jean KIMMICH	2 ^{ème} ADJOINT	19.85%	799.06 €	918.92 €
Barbara HERBAUT	3 ^{ème} ADJOINT	19.85%	799.06 €	918.92 €
Philippe WOLFF	4 ^{ème} ADJOINT	19.85%	799.06 €	918.92 €
Maryse LOUIS	5 ^{ème} ADJOINT	19.85%	799.06 €	918.92 €
Patrice NYREK	6 ^{ème} ADJOINT	19.85%	799.06 €	918.92 €
Valérie MEYER	7 ^{ème} ADJOINT	19.85%	799.06 €	918.92 €
Richard PISZEWSKI	8 ^{ème} ADJOINT	19.85%	799.06 €	918.92 €
Marie ADAM	9 ^{ème} ADJOINT	19.85%	799.06 €	918.92 €
Christophe EHRET	1 ^{er} CMD	19.85%	799.06 €	918.92 €
Dominique THOMAS	2 ^{ème} CMD	9.84%	396.11 €	455.52 €
Adriano MARCUZ	3 ^{ème} CMD	9.84%	396.11 €	455.52 €
Sophie ACKER	4 ^{ème} CMD	9.84%	396.11 €	455.52 €
André GIRONA	5 ^{ème} CMD	9.84%	396.11 €	455.52 €
Patrick BOUTHERIN	6 ^{ème} CMD	9.84%	396.11 €	455.52 €

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 5 octobre 2022



Le Maire,

Rachel BAECHTEL

La Secrétaire de séance,

Sophie ACKER

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site internet de la ville de Rixheim le 05 octobre 2022.